

## BENIN

### Demande de Visa long séjour visiteur (VLSV)

#### Documents nécessaires :

- 2 formulaires de demande de VLSA ;
- Passeport de l'enfant ;
- Agrément pour adoption délivré par le Conseil général du lieu de résidence des adoptants, dûment confirmé et actualisé ;
- Eléments sur l'adoptabilité de l'enfant (*3 cas de figure*)
  - Enfant dont les parents biologiques sont en vie :
    - Consentement des parents biologiques à l'adoption (acte authentique) et Certificat de non rétractation après expiration d'un délai de 3 mois
    - Ou jugement déclaratif d'abandon et consentement du représentant légal de l'enfant accompagné du certificat de non rétractation
  - Enfant dont les parents biologiques sont décédés :
    - Actes de décès des parents biologiques – jugements supplétifs
    - Procès-verbal du Conseil de famille
    - Certificat de non-rétractation
  - Enfant sans filiation connue
    - Eléments sur les circonstances de l'abandon de l'enfant  
Si besoin, jugement constatant l'abandon
    - Consentement du représentant légal de l'enfant et certificat de non rétractation
- Acte de naissance avant adoption – jugement supplétif ;
- **Enquête sociale ;**
- Ordonnance de placement ;
- Certificat de non-appel ;
- Engagement écrit des adoptants à retourner au Bénin à l'issue de la période de placement

#### **Coût du visa :**

L'équivalent de 15 € en monnaie locale

### Demande de Visa long séjour adoption (VLSA)

#### Documents nécessaires :

- 2 formulaires de demande de VLSA ;
- Passeport de l'enfant ;
- Agrément pour adoption délivré par le Conseil général du lieu de résidence des adoptants, dûment confirmé et actualisé ;
- Jugement d'adoption ;
- Certificat de non-appel ;
- Acte de naissance après adoption

#### **Coût du visa :**

L'équivalent de 15 € en monnaie locale